



Circonscription de Maromme

**Localité :** Le Houleme

**Nom de l'école :** École Aragon-Prévert

**Date de la réunion :** 10 avril 2009

Séance ouverte à 17h35 ; levée à 19h40.

**Présents :**

**Membres du Conseil des Maîtres :**

Mme Catherine Bellot

Mme Julie Brasseur

Mme Aurélie Buchon

Mme Dominique Cazier

Mme Sonia Cousarier

Mme Géraldine Deniaud

M. Germain do Marcolino

Mme Odile Dumaine-Godart

M. David Guerrin

M. Marc Helloin

M. Jérôme Michel

Mme Laurence Monniaux

Mme Muriel Pothier

**Membres du Comité de Parents :**

Mme Olivia Hémonic

Mme Nathalie Auvray

Mme Barbara Lahaye

Mme Karine Pimont

**Excusés :**

Mme Colette

Mme Lalouette

Mme de Chivré

Mme Drieu

Mme Lefaux

Mme Lecomte

M. Fortain

M. Gallot

**Représentant la municipalité du Houleme :** Mme Florence Cornu, Adjointe au Maire

**Délégué Départemental de l'Éducation Nationale :** M. Alain Alexandre

**Compte-rendu établi par :** M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

**Secrétaire de séance :** Mme AUVRAY, parent d'élève et Mme DENIAUD, professeur d'école.



Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 6 novembre : il est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : sont rajoutés les points suivants :

- ✓ interclasse du midi
- ✓ report journée du 22 mai
- ✓ kermesse de l'école
- ✓ point coopérative
- ✓ sortie vélo des CM2

### **1 - Classes transplantées**

Les classes de CM2 de M. Helloin et de CM1/CM2 de M. Michel se sont rendues en classe transplantée à Asnelles du 23 au 27 mars dernier. Tout s'est bien passé ; le programme prévu a été réalisé.

Les élèves ont bénéficié de trois séances de char à voile de 2 heures chacune. Ils ont visité les plages du débarquement et le mémorial de Caen, en liaison avec le programme d'histoire du CM2.

Les parents indiquent qu'il sont satisfaits de cette classe transplantée et remercient les deux enseignants. Ils ont particulièrement apprécié de recevoir des nouvelles deux fois par jour par mël.

Des articles pour le site web de l'école sont en cours. Peut-être, pour l'avenir, peut-on envisager un journal vidéo ?

Le coût du séjour est revenu à 330 € par élève. La participation demandée aux familles variait de 65 € à 170 €. Le reste du coût était pris en charge par la municipalité, laquelle, on le voit, fait un effort significatif et est remerciée, elle aussi, par le Conseil d'Ecole.

### **2 - Classes eau des deux CE2**

Cette même semaine où étaient partis les CM2, les deux CE2 de Mmes Bellot et Cousarier, ont bénéficié d'une classe eau.

L'intérêt de cette démarche est de proposer aux élèves une semaine de sciences, très riche, avec des intervenants de qualité (tels l'association CARDERE, musée maritime, musée des beaux-arts).

Les classes sont subventionnées chacune à hauteur de 600 € par un organisme public : l'agence de l'eau.

### **3 - Fête du livre**

Elle aura lieu du 11 au 15 mai prochain. Son titre est « de paille, de brique, de bois, chacun son toit ».

Modalités :

- Le lundi après-midi, les classes visitent l'exposition des livres et les travaux des élèves.



- Le mardi soir, c'est l'inauguration officielle. Plusieurs classes chanteront.
- Le mercredi après-midi, c'est le traditionnel après-midi récréatif offert aux enfants.

Après leur succès de l'an dernier, les animateurs du « baron perché » reviendront proposer des ateliers cirque aux enfants. Il y aura aussi un goûter. Ces activités sont financées par les coopératives scolaires.

- Le vendredi, visite des classes

Le spectacle de la fête du livre a dû être décalé au mardi 2 juin, le soir. Les écoles s'engagent à faire une forte publicité pour celui-ci, car ce sont les enfants du Centre Régional de Comédie Musicale qui reviennent nous présenter un nouveau spectacle : « la boutique désenchantée ».

#### **4 - Kermesse**

Le conseil fixe la date de la kermesse au vendredi 26 juin de 17h à 20h. C'est la suppression du samedi matin qui oblige à cela.

Pour pallier d'éventuels problèmes de disponibilités des parents à venir installer la kermesse, l'école enverra dès que possible une circulaire à toutes les familles.

Nouveauté cette année, on proposera un stand barbecue – dans la cour sud (non utilisée par la kermesse) ou sur l'herbe.

Gâteaux et crêpes seront bien sûr toujours proposés pour le goûter.

A la demande des parents, il est créé un comité paritaire d'organisation pour définir les tâches et les dates clés. Il se réunira dès la rentrée des vacances de Pâques.

#### **5 - Coopérative scolaire**

Il reste 3900 € en caisse pour la kermesse et les sorties de fin d'année.

Les photos de classe ont rapporté 1846 €.

Les cotisations des familles s'établissent à 3111 €.

L'école a dépensé 5566 € pour les sorties : théâtre des arts, de l'écharde, musées, etc..

Comme chaque année, plus de 90% du budget est consacré aux sorties, en liaison avec le projet culturel de l'école.

Cette année, les revenus ont diminué car il n'y a pas eu la vente de galettes.

#### **6 - Bilan « soutien scolaire », officiellement aide personnalisée**

L'organisation est lourde, principalement parce qu'il faut demander l'autorisation aux parents.

Le « soutien » permet de réaliser à quel point on a besoin du RASED. Les enfants les plus en difficulté ont besoin des enseignants spécialisés.

Le RASED du Houleme n'est pas touché par les suppressions ou modifications de poste. La maîtresse E sera là l'année prochaine, mais l'avenir reste incertain, voire inquiétant. Des membres du Conseil d'Ecole font circuler une pétition, jointe en annexe à ce compte-rendu.



## 7 – Interclasse du midi/incident cigarette

Deux élèves de CE1 ont été surpris alors qu'ils essayaient d'allumer une cigarette. Cet incident a été traité par l'enseignante et le directeur d'école, bien qu'il s'agisse du temps d'interclasse.

Les enseignants et Mme l'adjointe au maire souhaitent que les dames de surveillance le midi réfèrent plus souvent et prioritairement ces incidents à la municipalité, plutôt qu'à l'équipe enseignante qui n'est pas responsable de ce temps là.

## 8 - Non renouvellement du contrat d'EVS

Le contrat de l'Emploi Vie Scolaire, chargé de l'assistance administrative du directeur d'école ne sera pas renouvelé en juin prochain. C'est extrêmement dommage car cette personne a fait un travail remarquable, indispensable, et qu'elle est maintenant parfaitement intégrée dans l'équipe éducative. Bien sûr, elle sera remplacée par une nouvelle personne, mais qu'il faudra former ; ce sera ainsi du temps et de l'efficacité perdus.

La motion suivante est votée à l'unanimité du Conseil d'Ecole.

**Les contrats précaires font maintenant partie intégrante du paysage de l'éducation nationale. La précarisation des emplois dans les services publics, particulièrement celui de l'éducation, s'accélère depuis quelques années. Les personnels ont connu, après l'arrêt du recrutement des M.LS.E (surveillants avec un emploi de 26 heures semaine payées au SMIC) :**

- les aides éducateurs (emplois jeunes dont la durée du contrat de droit privé pouvait varier jusqu'à 5 ans),
- les assistants d'éducation (42 heures pour le même salaire, plus de responsabilités, et un flou total en ce qui concerne les missions !),
- enfin les contrats d'avenir et les contrats d'aide à l'emploi (respectivement CAV et CAE), avec des contrats de droit privé de 6 à 10 mois payés moins de 800 € pour un plein temps maximal de 26h, et incluant des missions extrêmement larges pour une formation quasi inexistante !

Ces personnes recrutées afin d'aider les personnels titulaires de l'éducation nationale sont devenues indispensables au bon fonctionnement des écoles et établissements. Ces contrats compensent une véritable carence en personnel titulaire et formé, personnel depuis longtemps réclamé dans les établissements, comme les «enseignants supplémentaires», maîtres E et G, médecins scolaires, infirmières scolaires, conseillers d'orientations psychologues, assistants sociaux.

Ces constatations posent évidemment de nombreux problèmes :

- L'investissement personnel nécessaire afin d'aider au mieux les élèves paraît difficilement envisageable lorsqu'on est même pas certain de retrouver son emploi d'une année sur l'autre.
- De même pour l'inscription dans un projet d'école ou d'établissement à moyen ou long terme;
- La déréglementation et l'imprécision concernant les missions à effectuer.



- Le revenu indécent.
- L'isolement des personnes employées.

Les EVS et autres assistants d'éducation(s) ont un rôle important dans le parcours des enfants et adolescents pendant leur scolarité. En effet, outre les rôles d'aide à la direction et travaux administratifs, ces personnes assistent des élèves en situation de handicap, accompagnent les sorties scolaires, surveillent les élèves dans les temps scolaires non enseignés, aident à la recherche documentaire et à l'apprentissage des nouvelles technologies, font parfois du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs. Ils sont au contact des enfants à longueur de journée et doivent donc faire face et savoir répondre en urgence à des situations parfois épineuses.

Nous réclamons donc :

- Le réemploi des personnels avec une réelle définition des missions et un salaire décent afin de défendre un grand service public d'éducation efficace,
- Le droit à une véritable formation qualifiante et **préparatoire à la titularisation dans la fonction publique**, des stages de formations correctement rémunérés permettant d'accéder à ces emplois,
- Des garanties nationales sur les modalités de rémunération pendant juillet et août pour cet été,
- Une augmentation immédiate des salaires pour une vie décente.

## **9 - Stages de remise à niveau**

Il y aura un stage de 15h fin août, à destination des CM1.

## **10 - Report de la journée du 22 mai**

M. le Ministre a ouvert la possibilité de déplacer la journée du vendredi 22 mai, pour créer ainsi un « pont » de 5 jours.

La mairie est favorable. Elle assurera le service de cantine le jour reporté.

Le Conseil d'Ecole, unanime, accepte la proposition de reporter les cours du vendredi 22 mai au mercredi 1er juillet.

## **11 - Projet d'un Brass-Band sur l'interclasse de midi pendant l'année scolaire 2009-2010**

Cette activité s'adressera aux cycle 3 (CE2, CM1, CM2) à hauteur de 25 élèves. Les enfants bénéficieront de 2 heures par semaine, une plutôt basée sur l'instrument, l'autre sur le jeu en orchestre. Les élèves de toute école ont déjà été familiarisés aux instruments du Brass-band par M. Piedefer, devenu depuis directeur de l'école de musique du Houleme. Un nombre suffisant de volontaires est tout à fait probable.

## **12 - Circuit vélo/Prévention routière**

Les deux CM2, dans le cadre de l'APER, participeront au rallye MAIF début juin à Déville lès Rouen. Ils prévoient aussi une sortie vélo à Clères, le 16 juin.

Pour continuer de préparer leurs élèves, ils utiliseront, en liaison avec la mairie et l'ASVP (Agent de Sécurité Voie Publique) un circuit de prévention routière installé près de l'école Jean Lurçat, avec l'aide de la police nationale.



### **13 – Remplacement des unités centrales du réseau informatique**

Le réseau informatique était jusqu'à présent constitué de postes disparates : ce qui posait de lourds problèmes de maintenance et de mise à niveau. D'autant que ce travail est effectué bénévolement par un enseignant, M. Helloin.

Sur sa proposition et celle de l'équipe éducative, la municipalité a voté un crédit exceptionnel de 3800 € pour remplacer d'un coup toutes les unités centrales. On profitera de ce changement pour installer Linux comme système d'exploitation et éliminer de ce fait problèmes de licence ou de bug.

### **14 – Un parent d'élève félicite l'école pour la qualité de son site web**